



# Mettez à jour en 48 heures les coordonnées bancaires de vos tiers.

## Pourquoi mettre à jour les coordonnées bancaires ?

Dans le cadre de l'évolution des normes d'échanges bancaires, dans l'ensemble des pays de l'espace SEPA, les identifiants des comptes bancaires et des banques ont été harmonisés. Les numéros de compte sont désormais représentés sous la forme d'un IBAN (International Bank Account Number) et les banques sont identifiées par un code BIC (Bank Identifier Code).

Aucune méthode de calcul n'est applicable. Il est donc nécessaire pour les donneurs d'ordres d'utiliser un référentiel permettant de déterminer le BIC, identifiant international, à partir du code interbancaire national contenu dans l'IBAN.

Pour la conversion, le service Cegid utilise le référentiel FGD (Fichier des Guichets Domiciliataires) de la Banque de France.

## Un service en trois étapes

### Entreprise

- Téléchargement d'une application autonome pour l'extraction et l'intégration des coordonnées bancaires dans votre solution Yourcegid
- Lancement de l'application
- Choix des bases (sociétés) concernées
- Possibilité de choisir uniquement les tiers qui n'ont pas d'IBAN/BIC
- Génération du fichier des RIB français à convertir

### Internet

- Dépôt sécurisé du fichier sur le portail du service en ligne de conversion des RIB accessible depuis le portail utilisateur Cegid
- Prise en charge de la conversion du fichier par Cegid
- Suivi de l'état des conversions en cours depuis le portail
- Envoi automatique d'un email indiquant la disponibilité du fichier de RIB convertis sur le portail du service de conversion des RIB

### Entreprise

- Compte-rendu du traitement depuis le portail :
  - Nombre de RIB reçus,
  - Nombre de RIB convertis
  - Liste des RIB non modifiés avec motif de non conversion
- Mise à jour des tiers dans la solution Yourcegid

## Un service à la consommation

Ce module est facturé à la consommation en fonction du nombre de fichiers et de RIB convertis par fichier.